

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 768 accordant un passage de retour à Mme Dague.

n° 768

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 juillet 1948

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1948

Date du numéro
31 juillet 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884 rendue applicable à 11 colonie par décret au 18 juin 1884

Vu le décret du 3 juillet 1897 fixant les conditions de voyage et de déplacement du personnel colonial,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1, — Un passage de retour par anticipation pour Paris est accordé à M^{me} Bague, épouse de M, Bague, ingénieur contractuel des travaux publics. Art. 2, — M » Bague se rendra en France par première Occasion aérienne et voyagera aux frais du budget local (assimilation : 2^e catégorie). Art. 3. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 23 juillet 1948 sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera,

Le Gouverneur, PH. SIRIEX.